SYNDILAIT

PLAN AMBITION LAIT DE CONSOMMATION 2030
10 MESURES POUR CONSOLIDER UN MODÈLE DE FILIÈRE

Souveraineté alimentaire, juste rémunération, transition et investissements : un modèle français à consolider pour un produit essentiel et accessible

La filière du lait conditionné fait partie des dernières filières agricoles du pays à couvrir la demande française. Aujourd'hui, **99 % du lait consommé en France est français**. Une proportion qui traduit la réussite d'une filière pionnière dans de nombreux domaines, notamment l'identification de l'origine, grâce au logo « Lait collecté et conditionné en France ». Son lancement par Syndilait en 2015 a été suivi d'une chute drastique des **importations : -85 % en 10 ans**. Il a également accru la confiance des Français : ils étaient 64 % à s'accorder à dire que le lait d'origine française est une garantie de qualité en 2016 et cette proportion atteint désormais 75 %. Une cote de **confiance record** qui résulte également de la démarche de **transparence des laiteries.**

Au total, ce sont **24 000 emplois locaux**, dont 6 000 directs, qui sont au service de ce pilier du quotidien. La consommation apparente du pays s'élève à **2,6 milliards de litres** en 2025, représentant **3 bouteilles ou briques consommées chaque mois.**

Pour continuer à jouer son rôle modèle dans l'autonomie alimentaire du pays, la vitalité des territoires et l'équilibre **alimentaire** de la population, la filière doit réussir à préserver la juste rémunération de chaque partie de la chaîne de valeur, tout en garantissant l'accessibilité de cet aliment fondamental. En 2025, le prix moyen de 1 litre de lait 1⁄2 écrémé - le plus vendu en magasins - était ainsi de 1,12 euro le litre et de seulement de 0,92 €/l pour les 1ers prix.

À ces niveaux de prix, la filière est dans l'impossibilité d'investir durablement et de rémunérer correctement chacun des maillons de la chaîne. Les professionnels rappellent, en effet, qu'ils se sont fixé l'an passé l'objectif de consacrer **1 milliard d'euros d'ici 2030** dans l'**amélioration** de leurs outils de production et leur adaptation à l'empilement des nouvelles **réglementations**.

Cette année, la filière présente les bases de son **Plan Ambition Lait de Consommation 2030** pour consolider son modèle à travers 10 mesures clés.

Syndicat National du Lait de Consommation
42, rue de Châteaudun - 75314 Paris Cedex 09
01.49.70.72.80 // *syndilait@syndilait.org*

Les 10 mesures du Plan Ambition Lait de Consommation 2030 pour consolider le modèle exemplaire de la filière du lait de consommation

1. Assurer le renouvellement des générations et soutenir l'attractivité des métiers amont et aval

- **Volet agricole :** proposer des immersions dès le collège et le lycée (stages de 3e, seconde) pour faire découvrir concrètement le métier, susciter des vocations et rapprocher les jeunes du terrain.
- **Volet industrie :** mieux faire connaître les métiers de l'industrie laitière, encore insuffisamment identifiés par les jeunes, en mettant en avant les opportunités de carrière, les perspectives d'évolution et leur rôle clé dans la filière.
- **Levier de soutien public :** renforcer les dispositifs d'aide à l'apprentissage et à l'accueil de stagiaires. L'encadrement d'un apprenti ou d'un stagiaire représente un investissement en temps important pour les exploitations et les entreprises, particulièrement pour des périodes courtes (inférieures à deux mois), souvent peu rentables. Un soutien financier ou des incitations adaptées permettraient de lever ce frein et d'encourager davantage d'acteurs à ouvrir leurs portes, tant en agriculture qu'en industrie.

2. Supprimer la surtransposition réglementaire européenne en particulier sur la question des emballages : alignement SUPD //AGEC// PPWR

- **Ne pas interdire l'usage du plastique à usage unique en 2040** alors qu'il n'existe pas d'autres solutions ou alternatives garantissant la même sécurité sanitaire que des matériaux éprouvés et testés depuis de nombreuses années.
- **Ne pas obliger à réduire de 50% les bouteilles en 2030**, alors que dans le même temps la filière doit mettre en place des solutions pour réincorporer de la matière recyclée dans les emballages.

3. Introduire un dispositif de suramortissement ciblé pour faciliter l'investissement de 1 milliard d'euros

- **Décarbonation des sites** (efficacité énergétique, chaleur renouvelable, récupération d'énergie)
- **Modernisation des lignes** pour réduire les pertes matières (lait, eau, emballages)
- **Sécurité sanitaire et cybersécurité** industrielle
- **Adaptation des outils au recyclage et à l'incorporation de matière recyclée** (rPET, rHDPE)
- **Simplicité administrative** (sur le même dispositif que « la reconstruction Notre Dame » mis en avant par le Gouvernement)

4. Accompagner la transition environnementale de la filière

- **Soutenir les investissements liés à la décarbonation** (énergie, transport, procédés industriels)
- **Soutenir les investissements liés à la réduction/optimisation de l'utilisation de l'eau**
- **Développer des démarches bas-carbone** spécifiques au lait de consommation

5. Faire reconnaître auprès des autorités sanitaires françaises et européennes le lait comme un aliment et non une boisson, source de protéine abordable et de calcium

- **Rencontrer les autorités compétentes** pour démontrer l'importance du lait aliment dans le cadre d'une alimentation équilibrée et durable

Syndicat National du Lait de Consommation
42, rue de Châteaudun - 75314 Paris Cedex 09
01.49.70.72.80 // *syndilait@syndilait.org*

- **Travailler avec les médecins scolaires, nutritionnistes** pour rappeler l'importance du calcium auprès des adolescentes (75% ne couvrent plus leur besoin en calcium)
- **Positionner le lait dans les politiques de prévention** contre l'Ostéoporose, la Sarcopénie chez les séniors ;
- **Repositionner le lait face aux alternatives végétales** en clarifiant les différences nutritionnelles

6. Regrouper tous les produits laitiers dans la même catégorie « aliment » du Nutriscore

- **Le Nutriscore** doit permettre des choix éclairés au sein d'une même catégorie de produit. Pourtant, la nouvelle version propose de classer les produits laitiers en Aliment et le lait en Boisson : la filière demande à revoir cette position qui crée des biais méthodologiques arbitraires et dégrade le score du Lait de Consommation.

7. Soutenir la filière du lait français tout particulièrement dans le secteur de la restauration hors domicile

- **Application et extension de la loi Egalim** à tout le secteur de la restauration
- **Demander la transparence sur l'origine du lait** dans la restauration hors domicile
- **Exiger des autorités françaises et des décideurs pour les appels d'offres publics le même niveau d'exigence sanitaire, sociale et environnemental pour les importations**
- Obtenir des pouvoirs publics des **objectifs minimum d'utilisation du lait Bio**
- Soutenir cette démarche par des **ateliers découvertes des produits Bio** lors des repas

8. Améliorer l'efficacité de la collecte et des filières de recyclage

- **Rendre l'éco-contribution plus efficace** pour atteindre les objectifs fixés
- **Maîtriser le rendement financier** de l'éco-contribution

9. Accélérer l'éducation à l'alimentation en milieu scolaire en accordant au lait la place qui lui revient

- Promouvoir des **animations d'éducation à l'alimentation** en milieu scolaire en lien avec les autres produits alimentaires
- Faire découvrir la **place du lait au sein d'une alimentation équilibrée et durable**

10. Valoriser l'Origine France du lait de consommation

- Assurer la **promotion du logo « lait collecté et conditionné en France »**
- Obliger l'apposition du **logo sur tous les emballages de lait**
- Garantir le logo par la **démarche IPLC**

À propos de SYNDILAIT

SYNDILAIT est l'organisation professionnelle regroupant en France la majorité des fabricants de laits de consommation liquides : laits frais pasteurisés, laits de longue conservation stérilisés UHT, laits élaborés, laits aromatisés. Cette organisation représente treize entreprises.

Syndicat National du Lait de Consommation
42, rue de Châteaudun - 75314 Paris Cedex 09
01.49.70.72.80 // *syndilait@syndilait.org*